



LES MOUVEMENTS DE POPULATION À L'HEURE DE LA MONDIALISATION (4/5)

La précarité, lot commun des immigrés

En France, les immigrés contribuent à la croissance économique depuis le milieu du XIX^e siècle. Le plus souvent cantonnés dans les emplois pénibles et peu payés, ils sont soumis à des conditions de travail globalement plus dures que celles des autres salariés. Pas forcément moins qualifiés, ils sont fréquemment contraints d'accepter des postes ne correspondant pas à leurs compétences. Leur précarité participe à la flexibilité du marché du travail.

CARINE FOUTEAU

Vingt ans à trimer à l'île Seguin et dix ans dans un placard à la direction commerciale : à cinquante-six ans, voilà comment Arezki Amazouz résume son parcours professionnel, exemplaire des difficultés rencontrées par toute une génération d'immigrés nord-africains venus participer à l'effort de reconstruction de la France. Débarqué à Orly en plein hiver 1971, ce Kabyle originaire des montagnes de Djurdjura est entré chez Renault en 1973. D'abord intérimaire, il deviendra par la suite OS. Recruté en Algérie « après une visite médicale », il se souvient des 4RL et des Renault 6 sortant par centaines de l'usine : « J'ai tout de suite compris que la chaîne était réservée aux Noirs et aux bronzés. Ils me paraissaient vieux et fatigués, avec des doigts en câble, ils m'ont demandé si je n'avais rien trouvé de mieux à faire. » « A cette époque-là, ajoute-t-il, tous les ouvriers ou presque étaient étrangers. Les régleurs, les chefs d'équipe et les contre-maîtres, eux, étaient français. » Grâce à la modernisation technique, les postes les plus pénibles seront supprimés, mais cela n'empêchera pas les cadences d'augmenter. Pour les formations et les promotions, « on était servi en dernier », si bien que la plupart de ses « copains » partent en retraite sans avoir jamais changé de poste de travail. Syndiqué à la CGT, Arezki Amazouz, lui, sera « mis à l'écart » pour éviter qu'il ne fasse trop de vagues, comme en 1982 lors des trente et un jours d'occupation de l'île-usine.

Les dernières collectes du recensement de l'Insee permettent d'estimer à 3,5 millions le nombre d'étrangers vivant dans l'Hexagone en 2004 (5,8 % de la population totale) et à 4,5 millions celui des immigrés (1) de 18 ans ou plus (9,6 % de la population du même âge). Chaque période de dynamisme industriel a coïncidé, en France, avec l'arrivée d'étrangers : Belges, Italiens et Polonais venus s'employer dans les mines, la sidérurgie et la chimie sous le second Empire et dans les années 1920 ; Espagnols et Portugais dans la construction et l'automobile à partir de 1945 ; Maghrébins puis Africains d'origine subsaharienne au tournant des années 1960-1970.

Métiers « sales, dangereux, ennuyeux »
Avec une constante : les derniers arrivés sont relégués aux postes de travail les moins enviables, les « 3D » (« dirty, dangereux, dull », c'est-à-dire « sales, dangereux, ennuyeux »). Ainsi, sont-ils très présents dans le bâtiment (27 % des emplois qualifiés dans le gros œuvre), les emplois de maison (24 %), le gardiennage (18 %), les hôtels-café-restaurants (13 %) ou encore le nettoyage (11 %). Le plus souvent ouvriers et peu rémunérés, ils se situent au bas de l'échelle sociale. Pourtant, ils ne sont pas moins qualifiés. Comme le rappelle Jean-Christophe Dumont, économiste à la division des migrations internationales de l'OCDE, 15,9 % d'entre eux possèdent un diplôme d'enseignement supérieur, soit une proportion comparable à celle des Français nés en France (16,9 %). Ils sont, en revanche, plus souvent déclas-



Saisonniers marocains cueillant les pommes à Eygalvières (Bouches-du-Rhône). L'agriculture emploie de nombreux travailleurs étrangers, avec des contrats de courte durée.

sés (15,5 % contre 11,2 %). Venus pour répondre aux besoins du marché du travail, les immigrés sont au final les premières victimes de ses ajustements. Et c'est la précarité de leur situation – ils sont surreprésentés dans le temps partiel, l'intérim et les CDD – qui les rend indispensables à la croissance française.

Services et agriculture très demandeurs
L'arrêt de l'immigration de travail, en 1974, ne tarit pas pour autant la source, car les entrées se poursuivent au titre du droit d'asile et du regroupement familial, à un rythme d'environ 100.000 par an (2). Parmi elles, beaucoup de femmes africaines venues rejoindre leur mari. Au bout d'un an ou deux, elles ont trouvé par le bouche-à-oreille un emploi dans les services à la personne ou le nettoyage. Comme l'a montré la longue grève (mars 2002-mars 2003) des femmes de chambre d'Arcade, un sous-traitant du groupe hôtelier Accor, elles sont soumises à des conditions de travail très dégradées : salaires à la tâche, heures supplémentaires pas toujours décomptées, postures répétitives et douloureuses, etc.

En recoupant leurs témoignages, il apparaît que leur absence de maîtrise du français n'est pas un obstacle à l'embauche, au contraire. « On avait même l'impression qu'on était choisie pour cela, parce qu'on ne savait ni lire ni écrire, parce qu'on n'avait aucune expérience du monde du travail, on était tellement contente de trouver un emploi qu'on ne pouvait être que reconnaissante », se souvient Faty Mayant, originaire de Casamance, qui a mené le mouvement et a été licenciée après avoir obtenu la signature d'une charte de « bonne conduite » entre Accor et ses sous-traitants.

Pour les étrangers ne relevant ni de l'immigration familiale ni du droit d'asile, il ne reste guère d'autre solution (légitime) que

de se diriger vers l'agriculture. Tout se passe comme si l'on avait affaire à un double langage : les gouvernements successifs n'ont eu de cesse, depuis trente ans, de rassurer l'opinion publique en durcissant les conditions d'entrée des étrangers et notamment des travailleurs, tout en laissant prospérer les formes d'emploi les plus flexibles et donc les plus concurrentielles à l'égard des salariés français... au risque de nourrir la xénophobie et le repli sur soi. Embauchés pour de courtes durées, les saisonniers – 15.700 en 2004, dont 90 % de Marocains et de Polonais – perçoivent le minimum légal (parfois moins) pour récolter et conditionner des fruits. « Les autres salariés leur reprochent d'accepter du travail à n'importe quelles conditions, de casser les prix », observe Louis Bretton, membre du Collectif de défense des travailleurs saisonniers, qui a apporté son soutien au mouvement de grève déclenché cet été dans les Bouches-du-Rhône. Il décrit : « Dès qu'un ouvrier n'est plus assez vaillant ou qu'il devient exigeant, il est remplacé par un nouveau venu l'année suivante. C'est la règle, chacun le sait et l'applique. »

Bénéfice pour le pays d'accueil

Des ouvriers de l'industrie ou du bâtiment aux employés du tertiaire en passant par les saisonniers de l'agriculture, les immigrés ont fortement contribué à la croissance française. Historien spécialiste de l'immigration, Gérard Noiriel souligne que, « depuis la Seconde Guerre mondiale, on estime que les immigrants ont construit 90 % des autoroutes, un logement sur deux et une machine sur sept » (3). C'est aussi « grâce à eux que l'habillement, la confection et toutes les petites industries qui ne nécessitent pas l'immobilisation de capitaux importants mais exigent une grande souplesse d'organisation et un travail acharné ont prospéré tout au long du XX^e siècle ».

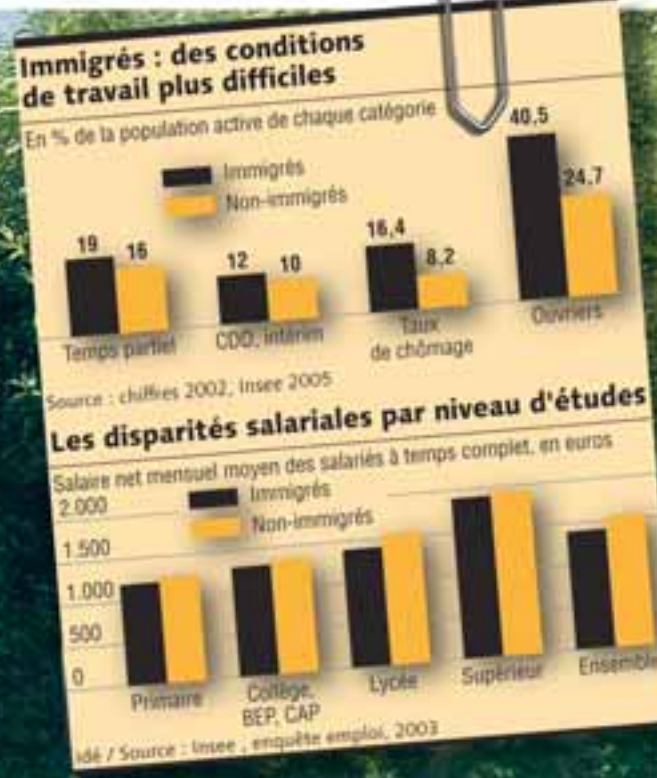
Comme le confirme l'Insee, les immigrés sont plus nombreux, en proportion, que le reste de la population active à être artisans (maçonnerie, taxi, vêtements sur mesure) et commerçants (restauration rapide, agences de voyages, alimentation).

Certains experts se sont même interrogés sur le coût/bénéfice de l'immigration, manière de lutter contre l'idée reçue selon laquelle les immigrés viendraient profiter des aides sociales du pays d'accueil. « Sur le long terme, il semble que la contribution soit légèrement positive », conclut Jean-Christophe Dumont (OCDE). Et d'expliquer : « Lorsqu'un étranger arrive en France, il est directement productif. Il est donc source d'économies en matière d'éducation et de formation. Même s'il risque de se retrouver plus souvent au chômage, il reste proportionnellement plus longtemps dans la vie active. Il touche donc un peu plus d'allocations chômage, mais un peu moins de prestations vieillesse. »

En Grande-Bretagne, le ministère de l'Intérieur a calculé qu'en 1999 et 2000 les migrants ont acquitté 31,2 milliards de livres de taxes et « consommé » 28,8 milliards de prestations sociales, soit un « bénéfice net » de 2,5 milliards de livres. La démarche est sommaire, toute entière inscrite dans une logique utilitariste, mais le résultat a le mérite d'être parlant.

- (1) Y compris les étrangers devenus Français par acquisition de la nationalité.
- (2) 134.000 entrées en 2004 pour des séjours d'un an au moins, selon l'Observatoire statistique du HCI.
- (3) « Atlas de l'immigration en France », Gérard Noiriel, Editions Autrement, 4^e trimestre 2002.

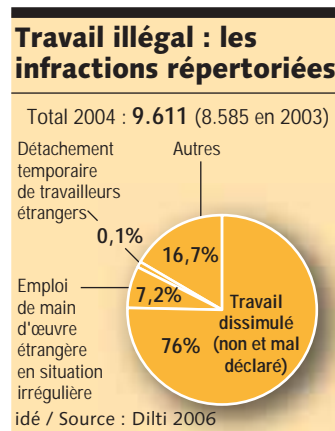
► Retrouvez l'intégralité du dossier sur www.lesechos.fr



Quotas ou pas quotas ?

Besoins de main-d'œuvre. Relancé par Nicolas Sarkozy, le débat sur la mise en place de quotas traduit une vision utilitariste de l'immigration. Celle-là même qui est dominante au sein des pouvoirs publics et dans les milieux économiques. Rapprochés d'une possible baisse de la population active à partir de 2010, les besoins futurs du marché du travail justifient, en effet, à leurs yeux, une ouverture mesurée des frontières. Depuis trente ans, les gouvernements n'ont cessé de réaffirmer le principe de la priorité à l'emploi des salariés présents sur le territoire, tout en facilitant le recrutement de certaines catégories d'étrangers (très qualifiés, ingénieurs, etc.). C'est cette voie que privilégie le Premier ministre, Dominique de Villepin, tandis que le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, souhaite fixer des plafonds par catégories d'immigration. Une question de dosage. Pour leur part, les chefs d'entreprise sont partagés. Exemple : le président de la Fédération française du bâtiment, Christian Baffy, entend conserver la logique actuelle. Pour lui, l'avenir du métier (100.000 recrutements par an, dont 25.000 créations de poste) passe par la sensibilisation des jeunes et donc l'amélioration de l'image de la profession et des conditions de travail. Plus pragmatique, Alain Dupont, le PDG de Colas (constructeur de routes), qui emploie entre 25 % et 30 % d'étrangers en France, estime que cela ne suffira pas et qu'il est « nécessaire d'ouvrir les frontières » en organisant des « canaux réguliers ». « Sans cela, on crée le désespoir, les gens viennent quand même et on nourrit les mafias du travail au noir. »

Etrangers sans papiers ou régularisés : le passage quasi-obligé du travail illégal



N'ayant pas le droit de travailler, les étrangers sans papiers et les demandeurs d'asile n'ont d'autre solution pour gagner leur vie que d'être employés au « noir ».

Le travail illégal, qui n'est pas l'apanage des étrangers, s'inscrit presque systématiquement dans le parcours des immigrés venus s'installer en France, comme le montre François Brun, chercheur au Centre d'études de l'emploi.

● **Les étrangers en situation irrégulière** – ils seraient entre 200.000 et 400.000, selon les estimations officielles – appartiennent à la population la plus fragile, notamment ceux qui viennent d'arriver. Qu'ils soient entrés clandestinement ou avec un visa de court séjour, ils n'ont pas le droit de travailler, même s'ils déposent une demande d'asile. Rejoindre l'économie souterraine est donc la seule solution qu'ils ont pour gagner leur vie. Mal informés, peu soutenus, « ils sont dans une dépendance totale par rapport à la famille

ou aux proches qui les accueillent et en général les hébergent, voire quelquefois les exploitent. En outre, ils subissent une énorme pression car ils sont contraints de rembourser la dette contractée pour pouvoir migrer », explique François Brun, chercheur au Centre d'études de l'emploi (CEE). « Les avantages de la migration illégale se retrouvent plutôt du côté de l'employeur », résumait, de son côté, Georges Tapinos, ex-professeur à l'IEP de Paris, dans un rapport de l'OCDE publié en 2000. Employeur qui apprécie « les différences de salaire, les différences de charges salariales et la flexibilité du processus de production » qu'apportent les clandestins.

● **Les sans-papiers « installés »**, autrement dit en France depuis plusieurs années, se sont forgés des

repères. Ils connaissent les possibilités qui existent pour travailler, mais restent cantonnés dans des métiers peu qualifiés et soumis à une forte flexibilité. On assiste même à une « assignation » des étrangers à des tâches en fonction de leur origine et du lieu, comme le note François Brun : les Marocains dans l'agriculture dans le Vaucluse, les Comoriens à la plongée à Marseille, les Chinois et les Turcs dans la confection (mécanciens et coupeurs) à Paris dans le Sentier, tandis que les Pakistanais et les Sri-Lankais sont « réservés » au portage, etc.

● **Les étrangers obtenant une carte de séjour d'un an** restent dans une incertitude forte, car, malgré leur régularisation, ils savent qu'ils risquent de ne pas voir leurs papiers renouvelés, ce qui

empêche de faire des projets à long terme. Au bout du compte, leur situation n'est pas très différente de l'époque où ils n'avaient pas de papiers. En outre, régularisation ne rime pas forcément avec travail déclaré : de plus en plus d'employeurs « indécents », notamment dans les services, préfèrent employer « au noir » des Français ou des étrangers en situation régulière plutôt que des étrangers dépourvus de titre de travail, comme le souligne Claude-Valentin Marie dans le même rapport de l'OCDE.

● **Les titulaires d'une carte de dix ans** voient, eux, leurs perspectives s'améliorer considérablement et se rapprocher de celles des Français, à une différence près : les discriminations dont ils sont victimes, notamment à l'em-

bauche. On aboutit à une situation paradoxale : les sans-papiers n'ont aucune peine à trouver un emploi (illégal) compte tenu des conditions qu'ils acceptent, tandis qu'une fois régularisés, être étranger devient un handicap. En revanche, l'assurance de pouvoir s'installer durablement ouvre la voie à des projets de création d'entreprise. L'étranger se mue alors en employeur, au risque de reproduire avec d'autres étrangers sans papiers le type de dépendance qu'il a lui-même subi.

Demain : la politique migratoire européenne